



## **Déclaration des élus nationaux du SE-Unsa**

### **Ouverture des opérations de gestion du mouvement inter-académique 2017**

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Mesdames et Messieurs les membres des bureaux et services des mutations,

Nous ouvrons aujourd'hui les opérations de mouvement inter-académique 2017.

En préambule, nous souhaitons remercier les personnels des services B2 du Ministère pour la qualité de leur travail. Nous mesurons pleinement l'investissement qui est le vôtre et la charge de travail qui vous incombe et nous tenons ici à saluer votre professionnalisme.

Le SE-Unsa continue de contester la communication du projet d'affectation aux candidats avant la tenue des CAPN. Cette année, l'administration centrale a communiqué un projet erroné le vendredi 17 février. Certains de nos collègues ont reçu un sms d'affectation alors qu'ils n'avaient pas demandé de mutation inter académique, créant stress et confusion. Cela prouve à nouveau l'inefficacité d'un tel dispositif qui, de plus ne respecte pas le travail des élu.e.s paritaires. A cela s'ajoute des erreurs basiques sur les documents, notamment sur de nombreuses situations de mutations simultanées.

Depuis plus de quatre ans, les académies ne communiquent plus le projet lors du mouvement intra. Le travail des commissaires paritaires est réalisé dans la sérénité, la bienveillance et l'équité des participants.

Le SE-Unsa regrette que le ministère ne s'inspire pas de ces pratiques académiques.

Un autre problème majeur émerge pour la quatrième année consécutive: celui de l'affectation des lauréats des concours réservés. La bonification octroyée est largement insuffisante pour permettre aux collègues de rester dans leur académie, là où ils ont été contractuels, là où ils ont rendu service à l'administration, là où ils ont leurs attaches. Vous le savez, la plupart des collègues concernés par un éloignement décideront de démissionner et de redevenir contractuel, un non-sens en terme de gestion des ressources humaines ! Lors de la signature de l'accord de la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique, l'assurance avait été donnée aux organisations syndicales signataires que les lauréats des concours réservés et examens professionnels seraient affectés dans leur académie d'origine. Il en est ainsi dans les autres ministères de la Fonction Publique.

Concernant les calibrages, nous demandons la constitution de groupes de travail issus des comités techniques académiques pour l'élaboration de ces calibrages : les organisations syndicales locales pourraient apporter leur expertise dans l'analyse des besoins académiques. Ces données permettraient à nos collègues d'avoir une vision plus précise lors de leur demande de mutation, même si ces calibrages sont réajustés. Le mouvement inter est sclérosé dans certaines disciplines, la technologie, la documentation et certaines disciplines professionnelles (ex : une collègue ayant 3020,2 points en Anglais-Lettres ne mute pas vers La Réunion). Les DOM sont de plus en plus inaccessibles, même avec les points CIMM. Les collègues n'ayant pas eu satisfaction comprendront difficilement le recrutement des contractuels dans leur discipline, dès lors qu'il a lieu dans l'académie demandée.

Le vice-rectorat de Mayotte ne semble pas prendre en compte toutes les demandes de correction des barèmes. Il y a urgence à ce que l'équité prime pour les collègues de Mayotte dans ce mouvement à gestion déconcentrée.

Nous attirons votre attention sur le changement de position concernant la bonification de séparation accordée aux personnels stagiaires.

En effet, suite à de nombreuses remontées de nos sections, nous avons constaté un traitement différent selon les académies.

Les règles ont changé dans l'attribution des points de séparation pour les stagiaires en cours de calcul de barèmes.

La DGRH est revenue sur l'affectation établissement, ce qui nous semble plus logique. Mais ce revirement a entraîné des problèmes sur l'ensemble du territoire.

Nous déplorons l'absence du groupe de travail sur la note de service qui devait se réunir suite à la modification de la loi mobilité. Le SE-Unsa réitère sa demande afin qu'il se tienne le plus rapidement possible. Nous portons des propositions d'amélioration pour nos collègues participants aux mutations en particulier sur les points suivants : CIMM\*, RQTH\*, RRE\*, Années de séparation, Vœux préférentiels, Dossiers sociaux. Il est urgent que nous mettions sur la table des propositions concrètes pour répondre à des nouveaux besoins de la société.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

CIMM : Centre d'Intérêt Matériel et Moral.

RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé.

RRE : Rapprochement de la Résidence de l'Enfant.